

Responsabilité civile excédentaire

Guide d'appétits

Canada | Responsabilité civile

Lignes directrices générales



- 15M\$ de limites disponible dans les premiers 100M\$ de la tour d'assurance pour la couverture de type Umbrella
- 25M\$ de limites disponible dans les premiers 100M\$ de la tour d'assurance pour la couverture de type excédentaire "Follow Form"
- Point d'attachement (franchise) minimum de 2 à 5M\$ sauf pour les gazoducs et oléoducs où le point d'attachement sera de 10M\$, de 25 à 50M\$ pour les raffineries, de 5 à 10M\$ pour les mines et de 10M\$ pour le transport

Les facteurs de différenciation d'AIG



Sinistres

- Des unités spécialisées en gestion des sinistres de gravité élevés pour les comptes complexes, nationaux et les recours collectifs
- Les experts en sinistres collaborent étroitement avec notre service des règlements afin de maximiser les économies pour l'assuré pendant le processus de règlement des réclamations.
- CrisisResponse®, une amélioration intégrée à la police d'assurance responsabilité commerciale complémentaire de la responsabilité civile excédentaire, offre aux assurés une couverture à partir du premier dollar et une expertise professionnelle afin de répondre efficacement, ce qui aide à minimiser les dommages finaux en cas de situation de responsabilité civile.

Conseil en risques

- **La plateforme Web d'apprentissage en ligne RiskTool Advantage® (RTA)** permet une action intelligente quand il s'agit de gérer efficacement les programmes de formation. Facile à utiliser et réservée aux clients d'AIG.
- **Programme PIER®** (Pollution Incident & Environmental Response) : une ligne téléphonique d'urgence 24h/24 et 7j/7 qui donne accès à notre réseau d'entrepreneurs et de spécialistes en intervention environnementale et d'urgence formés pour gérer toutes les étapes d'un événement de pollution. Les services PIER sont disponibles aux États-Unis, au Canada, en Europe, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Caractéristiques

- Une couverture mondiale
- Déclencheurs de couverture sur une base d'évènement, des réclamations présentées et d'évènement intégré
- La capacité d'offrir des polices locales admises aux États-Unis et dans le monde entier rédigées simultanément avec la police d'assurance canadienne





Larges appétits	Appétits limités	Industries non souhaitables
Institutions financières	Produits chimiques	Hôtellerie et loisirs
Gestion immobilière opérations / services	Sylviculture	Opérateurs d'autocar scolaires/touristiques
Technologie et secteur manufacturier	<ul style="list-style-type: none"> • Automobile critique (pour les placements à mi-excès et excès élevé) • Risques de transport (pour les placements à mi-excès et excès élevé) 	Municipalités et écoles
Commerce de détail du marché intermédiaire		Transporteurs de déchets
Secteur énergétique et ressources naturelles /énergies renouvelables et de remplacement		Produits médicaux et opérations
Transformation et distribution alimentaire (pour les placements à mi-excès et excès élevé)		Risque d'incendie de forêt
Fabrication d'automobiles, autobus, camions (pour les placements à excès élevé)		
Immobilier commercial (non destiné à l'habitation) (pour les placements à mi-excès et excès élevé)		

Contact :



American International Group, Inc. (AIG) est une des principales sociétés d'assurance internationales. Fort d'une expérience d'un siècle, le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces diverses offres comprennent des produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. L'action ordinaire AIG est cotée à la bourse de New York.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG à www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: [@AIGinsurance](https://twitter.com/AIGinsurance) www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à www.aig.ca.

© 2020 American International Group, Inc. Tous droits réservés.

CX-AG-F 10/20